



## COMMUNE DE SENTHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2011.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents :

- M. Roland MESSERLIN 1<sup>er</sup> Adjoint,
- M. Marc PERRIN 2<sup>ème</sup> Adjoint,
- Mme Martine BISSLER Conseillère Municipale,
- Mme Marie HINGRE Conseillère Municipale,
- M. Bertrand RISACHER Conseiller Municipal,
- M. Thierry KAYSER Conseiller Municipal,
- M. Joseph GENSBITTEL Conseiller Municipal,
- Mme Annick EHRET Conseillère Municipale,
- M. Gérard STOECKLIN Conseiller Municipal.

Absents excusés :

- M. Serge JAEG qui donne pouvoir à M. Bernard HIRTH,
- Mme Françoise NAEGELEN qui donne pouvoir à M. Marc PERRIN,
- M. Marc ALTER qui donne pouvoir à M. Joseph GENSBITTEL,
- M. Timothée HINGRE qui donne pouvoir à Mme Marie HINGRE,
- Mlle Cathy COLONNA qui donne pouvoir à M. Thierry KAYSER.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPF secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 7 décembre 2011.

#### Ordre du jour

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2011**
- 2°) **P.L.U.**
- 3°) **Décision modificative n°3 au budget annexe « lotissement Stribich »**
- 4°) **Emploi**
- 5°) **Loyer rue du Vieux Chemin**
- 6°) **Baux à construction**
- 7°) **Lustres de l'église**
- 8°) **Convention RD 466**
- 9°) **Dénominations voies publiques**
- 10°) **Bassin de rétention des eaux pluviales**
- 11°) **Délégations extérieures**
- 12°) **Divers et informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents.



### **1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2011**

M. GENSBITTEL demande la parole pour signaler qu'à son avis l'ordre du jour, tel que présenté sur la lettre de convocation, lui paraît trop succinct.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par onze voix pour et quatre abstentions (Mme BISSLER, Mlle COLONNA, MM. RISACHER ET KAYSER).

### **2°) P.L.U.**

Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la procédure et les différentes étapes qui ont conduit jusqu'à la mise au point définitive du dossier de P.L.U. Suite à l'enquête publique, deux réunions de la commission communale d'urbanisme se sont tenues pour faire le point sur les modifications à apporter au projet de P.L.U. pour tenir compte de la consultation des personnes publiques dans le cadre de l'article L.123-9 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme ainsi que des résultats de l'enquête.

Monsieur le Maire propose ensuite d'examiner et de soumettre à l'approbation des membres du Conseil Municipal chaque observation émise lors de l'enquête publique.

M. MESSERLIN et Mme BISSLER, personnellement intéressés par les premières observations, quittent la salle de séance.

#### **Emplacements réservés**

Certains propriétaires de parcelles concernés par les emplacements réservés n°6 et n°8 ont demandé la suppression de ces derniers.

M. RISACHER intervient pour proposer la suppression de l'emplacement réservé n°6 qui, à son avis n'a pas lieu d'être. L'emplacement réservé deviendrait une voie publique. Or, il ne voit pas la nécessité d'aménager à cet endroit un débouché de voie aussi étroit sur la rue de Mortzwiller. Pour lui, d'autres aménagements sont envisageables.

M. le Maire rappelle qu'un emplacement réservé ne prive pas le propriétaire de son droit de propriété mais empêche tout aménagement définitif de cette surface, laissant ainsi la possibilité d'utiliser cet emplacement ou non lors d'une procédure globale d'aménagement qui est nécessairement élaborée avec les propriétaires concernés.

Après délibérations, M. le Maire met au vote la suppression de celui-ci.

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour et quatre abstentions (Mme NAEGELEN, MM. HIRTH, PERRIN et JAEG), décide la suppression de l'emplacement réservé n°6.

M. RISACHER propose la suppression de l'emplacement réservé n°8 qui, à son avis tel l'emplacement n°6, n'a pas lieu d'être puisque l'urbanisation de ces zones nécessitera une révision simplifiée du PLU et donnera donc au Conseil Municipal la possibilité de peser sur les orientations générales d'aménagement en étant associé pleinement aux décisions.

Après délibérations, M. le Maire propose également la suppression de l'emplacement réservé n°8.

Le Conseil Municipal, par huit voix pour, deux contre (Mme NAEGELEN et M.PERRIN) et trois abstentions (Mme HINGRE, MM. HINGRE et STOECKLIN), décide la suppression de l'emplacement réservé n°8.



### **Zonage**

Pour répondre aux demandes exprimées lors de l'enquête publique, M. le Maire propose :

- Le déplacement de la limite de la zone UC sur la limite des parcelles de M. et Mme BOHN et de M. ET Mme TRICOT, à l'est de la rue de la Gare ;
- La correction de la zone UC sur la propriété de M. et Mme MESSERLIN, allée des Écureuils afin d'y inclure l'abri de jardin existant, dont la construction avait été autorisée, selon le plan de zonage fourni par l'ADAUHR.

Ces modifications sont adoptées, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

M. MESSERLIN et Mme BISSLER réintègrent la salle de séance.

### **Règlement**

Suite à la demande des services de l'État, pour éviter un gaspillage de terrains en zone UC par des implantations en cœur de parcelle ou d'îlot, l'article UC 6 devrait être modifié afin d'imposer un recul maximal de 10 mètres par rapport à la voie aux bâtiments situés dans une première profondeur de construction. M. le Maire propose d'adopter cette modification.

Après délibérations, le Conseil Municipal, par treize voix pour et deux abstentions (Mlle COLONNA et M. KAYSER), adopte la modification de l'article UC 6.

À propos de la demande de prise en compte, par l'article UC 1.1, des nuisances sonores de l'activité d'exploitation forestière sur la parcelle 190 section 17, M. MESSERLIN précise que les activités existantes antérieurement à la date de mise en application du PLU ne sont pas concernées par cet article. Par conséquent, il n'y a pas lieu de modifier ce dernier.

M. le Maire précise que les observations à propos des autres zones n'appellent pas de modifications ajoute les remarques suivantes :

### **Rapport de présentation**

Le document est actualisé pour tenir compte de l'évolution de la réglementation sismique et de l'appartenance de la commune au SAGE III-Nappe-Rhin en ce qui concerne les eaux souterraines. Par ailleurs, une carte de localisation du patrimoine bâti est rajoutée.

### **Annexes**

Un nouveau plan du réseau d'assainissement est joint au dossier.

M. RISACHER réitère ses remarques faites lors du conseil municipal du 7 décembre 2010 à propos de la réserve n° 5. Il s'interroge sur l'intérêt que la commune de Sentheim aurait de créer un emplacement réservé sur une voie privée (rue de l'Étang) et sur deux propriétés privées pour désenclaver une propriété privée (propriété MATTAUER). Il propose donc la suppression de l'emplacement réservé n°5 qui, tels les emplacements n° 6 et n° 8, n'a pas lieu d'être.

Après délibérations, M. le Maire propose dans un souci de cohérence, deux emplacements réservés ayant été supprimés, de lever cet emplacement n°5.

M. MESSERLIN annonce qu'il ne prendra pas part à ce vote parce qu'il n'était pas question de la réserve n°5 dans les observations émises lors de l'enquête publique. Mme BISSLER annonce également qu'elle ne prend pas part à ce vote. M. GENSBITTEL fait remarquer à M. MESSERLIN que l'ordre du jour mentionne au point 2. PLU sans davantage de précisions et que le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, une contre (M. PERRIN) et une abstention (Mme NAEGELEN), décide la suppression de l'emplacement réservé n°5.

M. le Maire précise qu'il demandera à l'ADAUHR de programmer une séance de travail courant janvier afin d'intégrer les modifications dans le dossier qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

**3°) Décision modificative n°3 au budget annexe « lotissement Stribich »**

M. le Maire signale que cette modification est nécessaire afin de permettre les opérations budgétaires de fin d'année. Il propose au conseil d'adopter la décision modificative qui concerne la constatation des stocks, telle que présentée dans le tableau suivant :

**Décision modificative n° 3 au budget annexe "lotissement Stribich" 2011**

<b>Section Fonctionnement</b>							
<b>7133-042</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>1 570 000,00</b>	<b>71351-042</b>	<b>F</b>	<b>R</b>	<b>30 000,00</b>
<b>71351-042</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>30 000,00</b>	<b>71355-042</b>	<b>F</b>	<b>R</b>	<b>1 570 000,00</b>
<b>Totaux</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>1 600 000,00</b>		<b>F</b>	<b>R</b>	<b>1 600 000,00</b>
<b>Section Investissement</b>							
<b>3551-040</b>	<b>I</b>	<b>D</b>	<b>30 000,00</b>	<b>3551-040</b>	<b>I</b>	<b>R</b>	<b>30 000,00</b>
<b>3555-040</b>	<b>I</b>	<b>D</b>	<b>1 570 000,00</b>	<b>3555-040</b>	<b>I</b>	<b>R</b>	<b>1 570 000,00</b>
<b>Totaux</b>	<b>I</b>	<b>D</b>	<b>1 600 000,00</b>		<b>I</b>	<b>R</b>	<b>1 600 000,00</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°3 au budget annexe « lotissement Stribich » telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

**4°) Emploi**

M. le Maire rappelle que le contrat de Mlle SCHEUBEL arrivera à échéance début février 2012 et demande au Conseil Municipal de reconduire le poste en contrat CUI-CAE pour une année supplémentaire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité moins une abstention (M. STOECKLIN), de reconduire le poste désigné ci-dessus pour une année supplémentaire.

**5°) Loyer rue du Vieux Chemin**

M. le Maire propose une revalorisation de 10,-€ du loyer de M. JENN locataire au 2 rue du Vieux Chemin ce qui portera le montant à 480,-€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

À propos de ce bâtiment, M. le Maire précise également que DOMIAL sera contacté pour faire une étude d'opportunité économique (ratio loyers/emprunts) de rénovation des locaux communaux sis rue du Vieux Chemin (3 logements loués à ce jour et 1 logement vide).



### **6°) Baux à construction**

Mme EHRET concernée par ce point quitte la salle.

M. le Maire rappelle que les acheteurs des lots 2 et 3 du bâtiment, sis 1 rue du Pont, ont sollicité la commune pour l'édification de bâtiments annexes à leur local (bâtiments à usage propre ne pouvant faire l'objet d'aucune sous-location). Les permis de construire ont été transférés et il reste à établir les baux à construction devant Me MAUPOMÉ, Notaire.

M. le Maire donne lecture des principaux points du projet de bail à construction de 15 ans dont tous les frais sont à la charge du preneur et propose un montant de loyer annuel symbolique de 50,-€. Il précise également que les clauses des deux baux seront identiques sauf les coordonnées des preneurs et les renseignements cadastraux.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer le montant du loyer annuel de chaque bail à construction à 50,-€ révisable selon les clauses du dit bail,
- autorise M. Bernard HIRTH, maire, à signer ces baux et tout acte nécessaire à cet effet.

### **7°) Lustres de l'église**

M. le Maire présente le courrier du Conseil de Fabrique demandant exceptionnellement la prise en charge de l'achat de lustres pour l'église, ce qui s'avère nécessaire au point de vue de la sécurité. Compte tenu des engagements pris par le Conseil de Fabrique (chapelle, église...), M. le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier cette demande avec bienveillance et de prendre en charge cette dépense chiffrée à 8 976,-€ HT.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge l'achat des lustres de l'église.

### **8°) Convention RD 466**

M. le Maire rappelle que la commune a demandé au Conseil Général du Haut-Rhin de l'autoriser à installer la clôture entourant le bâtiment des ateliers municipaux sur le bas-côté de la RD 466, sous réserve de l'entretien du terrain départemental compris à l'intérieur de cette clôture.

Il donne lecture du projet de convention adressé par le Conseil Général et demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise M. le Maire à signer celle-ci.

### **9°) Dénominations de voies publiques**

M. le Maire annonce que lors de la réunion de travail du 6 décembre, les conseillers présents ont décidé de proposer au Conseil Municipal les appellations suivantes :

- Pour la place de l'école : Place du 1<sup>er</sup> Régiment de Bourgogne
- Pour la partie de la place de l'église occupée par la fontaine et la statue de la Vierge : Square des Malgré-Nous
- Pour le chemin menant de la rue de Soppe-le-Haut à Créliance : chemin de l'Abbé Riotte
- Pour celui menant de Créliance à la place de l'église : chemin Saint Wendelin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces dénominations.



### **10°) Bassin de rétention des eaux pluviales**

M. le Maire précise qu'il s'agit en fait de présenter le projet de phasage des futurs travaux à venir qui tient compte de l'éventuelle réalisation du bassin de rétention des eaux pluviales à l'entrée est du village.

Suite à la réunion du 6 décembre dernier, M. le Maire propose le phasage suivant :

- Phase 1 – 2012 : Enfouissement de la ligne haute tension rue des Vignes/des Artisans/Grand'rue.

Et pour les années à venir :

- Phase 2 – 2013/2014 : Entrée ouest ;
- Phase 3 : Réfection des rues de la Sapinière, de Mortzwiller, mise en attente rues Saint Georges, de la Forêt, des Chênes ;
- Phase 4 : Bassin de rétention et d'infiltration, rue des Vergers ;
- Phase 5 : Réfection des rues de la Poste, du 29 novembre, de la Gare ;
- Phase 6 : Réfection des rues Saint Georges, de la Roseraie, Louis Bian ;
- Phase 7 : Réfection des rues du Chêne, du Hêtre, de la Forêt ;
- Phase 8 : Réfection des rues des Primevères, du Muguet ;
- Phase 9 : Réfection des rues des Vignes, des Artisans.

M. le Maire précise que l'opération de matérialisation des places de parking le long de la Grand'rue à partir de la rue du Tissage vers la sortie Lauw est engagée.

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, deux contre (MM. ALTER ET GENSBITTEL) et deux abstentions (Mlle COLONNA et M. KAYSER), adopte ce phasage provisoire.

### **11°) Délégations extérieures**

#### ***Syndicat départemental d'électricité et de gaz***

M. MESSERLIN a assisté cet après-midi à la réunion du comité syndical au cours de laquelle une subvention de 60% soit 148 098,-€ a été votée pour l'enfouissement de la ligne haute tension rue des Vignes/rue des Artisans à Sentheim. Ce montant pourra être abondé en 2014 par le versement probable de la redevance R2.

#### ***Communauté de Commune de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS)***

M. RISACHER annonce que les dernières réunions ont essentiellement traité de la charte de développement.

#### ***Créaliance***

M. STOECKLIN informe que l'association n'a plus la possibilité d'augmenter sa capacité d'accueil. Il annonce également l'élection d'une nouvelle présidente, Mme Lucienne BELTZUNG, ainsi que la mise en place d'un nouveau conseil d'administration.



## **12°) Divers & informations**

M. le Maire annonce que la rénovation du chauffage de la Maison des Œuvres est en cours et sera probablement terminée la semaine prochaine.

Il informe que cet après-midi, une délégation s'est rendue à Masevaux pour fêter Noël et présenter les vœux à nos concitoyens en résidence à la maison de retraite. Elle a également remis à M. Joseph EHRET son diplôme de citoyen d'honneur en présence de sa famille et de MM. Roland JENN et Serge BUHR, membres d'honneur du Football Club de Sentheim.

La municipalité, les techniciens du « Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges » (PNRBV) et certains membres de l'association de la Maison de la Géologie ont visité le site de « La Perle de la Doller ». La rénovation ou la modification de ce bâtiment serait trop onéreuse pour le projet d'installation de la maison de la géologie. Une note technique de visite sera élaborée par le PNRBV.

Monsieur RISACHER demande s'il était prévu de peindre les deux panneaux qui avaient été remplacés au mur du cimetière cet été. M. le Maire répond que cela sera fait, certainement, en 2012 avec la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de peinture des murs.

M. MESSERLIN annonce la vente de bois d'affouage du 14 décembre à 19h à l'Espace Schuffenecker. Les arbres à abattre au parc à daims devraient être attribués à l'association Icare en rétribution de travaux d'aménagement dans ce même parc. Dans celui-ci, un lot d'acacias sera respectivement attribué à M. BERMON et à M. RIFF, ouvriers communaux, afin de faire des piquets. Quant à M. LEHMANN, il pourra aider les ouvriers afin de récupérer le bois des houppiers à concurrence d'une corde.

M. le Maire annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu mi-janvier. Celle-ci sera précédée par une réunion de travail ayant à l'ordre du jour les éventuelles propositions pour les citoyens d'honneur ainsi que les propositions de subventions de fonctionnement de l'année 2012.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 23 h 40.



**Tableau des signatures  
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de Sentheim de la séance du 16 novembre 2011.**

## ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2011
- 2°) P.L.U.
- 3°) Décision modificative n°3 au budget annexe « lotissement Stribich »
- 4°) Emploi
- 5°) Loyer rue du Vieux Chemin
- 6°) Baux à construction
- 7°) Lustres de l'église
- 8°) Convention RD 466
- 9°) Dénominations voies publiques
- 10°) Bassin de rétention des eaux pluviales
- 11°) Délégations extérieures
- 12°) Divers et informations.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 <sup>er</sup> Adjoint		
PERRIN	Marc	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
JAEG	Serge	3 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>Procuration donnée à M. HIRTH</b>	
NAEGELEN	Françoise	4 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>Procuration donnée à M. PERRIN</b>	
BISSLER	Martine	Conseillère municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal		
ALTER	Marc	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à M. GENSBITTEL</b>	
HINGRE	Timothee	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à Mme HINGRE</b>	
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale	<b>Procuration donnée à M. KAYSER</b>	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal		
EHRET	Annick	Conseillère municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		